

---

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 29 mars 2023**

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Patricia LOISEAU (Maire).

**Présents** : 10

**Votants** : 11

**Sont présents** : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Romain RICADA, Fabien BONNIER, Suzanne BRAYETTE, Florence BONNIER, Sébastien FAGONT, Davy LATIZEAU, Dominique LECOURT, Florence PICARD

**Représentés** : Thibaut RICADA par Florence BONNIER

**Excuses** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Romain RICADA

---

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures 15 minutes. Le nombre de présents étant de 10, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

La lecture du dernier procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2023 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Maintien du 1er adjoint dans ses fonctions à la suite du retrait de ses délégations - DE\_2023\_021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 22 mars 2023 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 22 mars 2023 par Madame le maire de la délégation consentie à M. Thibaut RICADA 1er adjoint au maire par arrêté du 27 mai 2020 dans les domaines des finances, de l'urbanisme et de l'administration.

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.* ».

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Thibaut RICADA dans ses fonctions de 1er adjoint au maire.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par 9 voix contre le maintien du 1er adjoint et 2 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas maintenir M. Thibaut RICADA dans ses fonctions de 1er adjoint au maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Le secrétaire de séance,  
Romain RICADA

Le Maire,  
Patricia LOISEAU